

La Société de Saint-Vincent-de-Paul (SSVP) en Province de Liège

Un brin d'histoire et quelques chiffres

Fondée en 1833 par Frédéric Ozanam à Paris avec quelques jeunes universitaires, la Société Saint-Vincent de Paul (SSVP) s'est rapidement disséminée à travers les pays voisins puis bien au-delà. Les débuts à Liège datent de 1857. Actuellement, la SSVP est présente dans environ 140 pays. Au niveau belge, elle est structurée sous l'égide du Conseil national, en 10 Conseils provinciaux et le Conseil régional de Bruxelles. Pour l'année 2015, la province de Liège représente à elle seule 25,8% des membres de la Société belge, comprenant environ 76 Entités, 1250 volontaires aidant plus de 8000 familles environ, soit 20-21.000 personnes (une petite ville). Ces chiffres fluctuent peu depuis quelques années.

Introduction

L'**aide aux familles en situation précaire** est évidemment l'objectif fondamental commun à toutes ces Entités. Il n'en demeure pas moins qu'elles diffèrent par leur importance, par la présence de travailleurs ou non et par les activités qu'elles poursuivent pour venir en aide à ces familles. De façon un peu arbitraire, nous les classerons en deux groupes : les **Entités généralistes** et **celles focalisées sur un objectif principal**.

Les Entités de Saint-Vincent-de-Paul sont aussi différentes au niveau de leur structure juridique puisque la majorité sont des associations de fait alors que début 2016, 24 d'entre elles sont des A.S.B.L.

La liste des Entités sur le blog rassemble les coordonnées et les aides principales fournies par chacune d'elles. Vous pouvez les consulter en cliquant

Entités généralistes

a) *Sans permanence*

Ce sont les Entités de base qui rassemblent plusieurs volontaires effectuant des visites régulières aux familles démunies. L'écoute attentive est un prérequis indispensable pour comprendre les nombreuses difficultés rencontrées par ces personnes en détresse. Ces visites permettent aussi d'établir un dossier sur leur situation et de l'actualiser si nécessaire. Les aides peuvent être de nature diverse : matérielles (alimentaire, vestimentaire, mobilière...), administratives et/ou financières (paiements de factures). Elles sont décidées collectivement en réunion et ajustées régulièrement selon l'évolution des difficultés rencontrées. Certains volontaires, prenant en charge les aspects administratifs, servent aussi d'intermédiaires entre les familles aidées, souvent bien démunies face à tous les documents reçus, et les professionnels de tout bord. Le plus souvent ces Entités aident entre 10 et 30 familles.

b) *Avec permanence*

En plus des aides évoquées ci-dessus, une activité importante de ces Entités concerne le transport, le stockage et la distribution de l'aide alimentaire obtenue via la Banque alimentaire liégeoise, la Communauté européenne (FEAD), accords avec des grandes surfaces, redistribution des invendus et/ou sur fonds propres. Cela exige une logistique importante pour répondre aux critères de l'AFSCA ou du FEAD. Le nombre de familles qui sont aidées dans ces entités varie entre plusieurs dizaines et plusieurs centaines, plus de

mille dans quelques cas. Dans ces conditions, les visites aux familles sont plus ponctuelles et les dossiers sont habituellement établis lors des premières visites à la permanence et adaptés par la suite. Le stockage et la distribution (ou vente à prix symboliques) de vêtements de seconde main et de meubles récoltés sont également des services offerts dans ces Entités. Des aides administratives voire financières peuvent également y être accordées. D'autres activités socio-culturelles (excursion, visite de musée...) ou autres (lavoir, ateliers divers, petits déjeuners, tables d'hôtes...) y sont souvent aussi organisées. Parmi ces Entités, certaines fonctionnent uniquement avec des volontaires tandis que d'autres ont recouru à l'engagement d'un ou plusieurs travailleur(s), ce qui permet des actions plus directes en matière sociale.

Entités spécifiques

Si ces Entités peuvent offrir différents services comme ceux décrits plus haut, elles sont axées sur des objectifs définis, liés essentiellement soit aux enfants, soit au logement.

a) Aide aux enfants

Des volontaires peuvent organiser différentes activités destinées à améliorer l'intégration des enfants dans notre société multiculturelle ou s'inscrire dans les objectifs multiples des écoles de devoirs. Ici à nouveau, ces Entités fonctionnent sur base volontaire, avec ou sans travailleur(s). Sur le blog, vous pouvez consulter un petit dossier consacré aux écoles de devoirs vincentiennes en province de Liège et les différentes actions qu'elles entreprennent.

b) Aide au logement

Si quelques Entités mettent en location à prix modéré des appartements, dont le Conseil provincial ou le Conseil national sont propriétaires, nous considérons ci-dessous celles dont l'objectif principal est le logement même si elles offrent aussi d'autres services évoqués plus haut.

Hébergement de transit : l'activité principale d'une telle Entité permet de loger à prix modéré des familles précarisées pendant des périodes limitées pour leur permettre de retrouver des conditions de vie normale. Elle fournit aussi les services administratifs ou autres liés au logement ainsi que des aides en relation avec la situation précaire de ces familles. Du personnel rémunéré entouré de volontaires permet le fonctionnement efficace d'une telle maison avec une dizaine d'appartements.

Maisons d'Accueil : il s'agit ici de Maisons d'Accueil pour femmes en difficulté avec ou sans enfants. Quelques dizaines d'appartements sont ainsi consacrés à ces personnes, mais les demandes non satisfaites par manque de places disponibles restent très nombreuses, montrant ainsi l'importance de ces détresses. Une présence 24h/24 et 7j/7 y est nécessaire, ce qui implique l'engagement d'un personnel qualifié pour gérer toutes les difficultés que rencontrent ces femmes fragilisées. Des volontaires peuvent également aider le personnel salarié au fonctionnement de ces Entités.